

Fonds d'encouragement communaux: schéma récapitulatif

Options de financement

Fonds

Options d'utilisation des montants disponibles

Indemnité communale pour l'usage du sol pour la distribution d'électricité
(20 al.1 LSecEI et Ri-DFEI)

Affectation possible

Taxes communales spécifiques sur l'électricité (20 al.2 LSecEI)

Affectation liée

Financement issu du budget ou de la fortune communale

- Montant (fixe ou variable) inscrit au budget annuel
- Attribution spéciale au bouclage des comptes
- Attribution extraordinaire prélevée sur la fortune de la commune

Autres sources de financement, par exemple:

- Rétrocession de la taxe fédérale sur le CO2
- Part du revenu de la location des salles villageoises
- Part du revenu de la vente d'électricité par la Commune ou dividendes reversés par une société de distribution

**Option 1:
création de fonds distincts**

Fonds pour l'énergie

Fonds pour l'éclairage public

Fonds pour le développement durable

**Option 2:
création d'un fonds commun**

Fonds énergie et développement durable

PRIVE (subventions aux ménages, entreprises, associations)

- Energie
- Mobilité
- Biodiversité
- Développement durable

PUBLIC (politique énergétique et climatique de la commune)

- Projets ou études
- Investissements (par ex. assainissement Bâtiments communaux)
- Ressources humaines (par ex. un poste de délégué à l'énergie)

- Réinvestissement des économies d'énergie réalisées par la commune dans le fonds